
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le Campus des Métiers et des Qualifications « Économie de la Mer »
reçoit le label « Excellence »**

Portée par les ministères de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, de l'Économie des Finances et de la Relance, du Travail de l'Emploi et de l'Insertion et de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, la mention d'excellence des campus des métiers et des qualifications met l'accent sur les filières jugées stratégiques pour le pays.

Xavier Leroux, Président de l'Université de Toulon se félicite de « l'aboutissement d'un important travail engagé avec les établissements partenaires, les entreprises du secteur, la Région Sud et les autorités académiques. Les atouts sont nombreux dans une filière qui constitue désormais l'un des joyaux de l'industrie française : un savoir-faire technique servi par une recherche maritime de haut niveau, une excellence opérationnelle et un vrai dynamisme commercial. »

Dans un Arrêté interministériel paru au journal officiel du 6 octobre, les quatre ministères ont décerné la mention d'excellence au Campus des Métiers et des Qualifications « Économie de la Mer », porté par l'Université de Toulon, reconnaissant ainsi l'importance stratégique en France de la filière maritime et de sa présence sur sa façade Méditerranéenne.

Toulon, premier port militaire d'Europe ; Marseille, premier port de commerce français, la Région Sud Provence -Alpes-Côte d'Azur est la première région maritime de l'hexagone avec 120 000 emplois dépendants de ressources ou d'activités directement liées à la mer ou au littoral. Elle se situe ainsi devant la Bretagne (74 000 emplois) ou la Nouvelle-Aquitaine (51 000). Le Var à lui seul est l'équivalent en emplois maritimes de la Normandie (43 000).

La filière de l'industrie du naval occupe une part non négligeable de l'emploi régional, avec plus de 8% du nombre de salariés.

S'attacher à promouvoir les activités du naval auprès du grand public et particulièrement auprès des publics jeunes est donc une priorité et doit être traitée comme telle dans le cadre du grand Plan de Relance.